



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.6.2026
SWD(2026) 505 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT

accompagnant le document:

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil

**établissant un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème des semi-conducteurs
de l'Union, abrogeant le règlement (UE) 2023/1781 (Règlement sur les puces 2.0)**

{COM(2026) 504 final} - {SEC(2026) 504 final} - {SWD(2026) 504 final}

Identification du problème et dimension européenne

Les semi-conducteurs sont une technologie stratégique générique pour la transformation numérique, la compétitivité industrielle, la défense et la sécurité économique de l'Union. Le rapport Draghi a mis en évidence la nécessité d'investir dans des technologies stratégiques telles que les semi-conducteurs afin de renforcer la compétitivité de l'Union et a appelé à l'élaboration d'une stratégie globale de l'Union en matière de semi-conducteurs. L'évaluation du premier règlement sur les puces ainsi que l'analyse des problèmes figurant dans l'analyse d'impact relative au règlement sur les puces 2.0 montrent que, malgré les progrès importants réalisés grâce au premier règlement sur les puces, l'Union continue de présenter des vulnérabilités structurelles tout au long de la chaîne de valeur des semi-conducteurs. Ces vulnérabilités résultent d'une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de fournisseurs de pays tiers pour la conception et la fabrication de semi-conducteurs. En conséquence, la production implantée dans l'Union ne représente qu'environ un cinquième de sa consommation et les principaux secteurs industriels en aval demeurent exposés aux chocs d'approvisionnement extérieurs. En outre, la capacité de l'Union à anticiper, surveiller et gérer les perturbations de l'approvisionnement en semi-conducteurs reste insuffisante, ce qui se traduit par un niveau de préparation aux crises insuffisant. Les mécanismes existants prévus par le règlement sur les semi-conducteurs reposent, en dehors des situations de crise, sur un partage volontaire d'informations et n'ont pas permis d'obtenir des informations suffisamment approfondies et actualisées sur les chaînes d'approvisionnement pour garantir une préparation efficace aux crises.

Le secteur des semi-conducteurs se caractérise par une forte intensité en capital, par des investissements à long terme, par un risque technologique élevé et par d'importants effets de réseau, qui sont à l'origine de défaillances structurelles du marché. Parmi ces défaillances, on peut citer le manque d'investissement dans les capacités de fabrication, le niveau limité de traction par la demande des technologies de pointe et l'insuffisance de la collecte d'informations relatives aux chaînes d'approvisionnement pour anticiper et gérer les perturbations. La fragmentation des mesures nationales réduit l'efficacité de l'intervention publique.

Compte tenu de la nature transfrontière des chaînes d'approvisionnement des semi-conducteurs, de l'ampleur des perturbations potentielles à l'échelle de l'Union et du niveau des investissements nécessaires pour concurrencer les grands programmes d'aide publique mis en œuvre par les pays tiers, ces problèmes présentent une dimension européenne manifeste et ne peuvent être résolus efficacement par les seuls États membres agissant individuellement.

Incidence de l'initiative

L'objectif du règlement sur les puces 2.0 est d'accroître la compétitivité de l'écosystème européen afin de renforcer la souveraineté technologique et la résilience, ainsi que d'améliorer la préparation aux crises afin de garantir la sécurité d'approvisionnement et la sécurité économique de l'UE. L'initiative, qui s'appuie sur le premier règlement sur les puces, vise à remédier à ces faiblesses et à relever ces défis au moyen des objectifs suivants:

- renforcer les capacités de l'Union ainsi que la sécurité de son approvisionnement en semi-conducteurs courants et avancés, y compris les puces d'IA;
- développer un marché robuste d'utilisateurs dans les principaux secteurs industriels ;
- accroître les capacités de collecte d'informations aux fins de la préparation aux crises et de la réaction à celles-ci.

Options évaluées et option privilégiée

L'analyse d'impact évalue un scénario de référence ainsi que des options stratégiques de plus en plus ambitieuses, reflétant différents degrés d'intervention de l'Union. Ces options vont de mesures visant principalement à améliorer les conditions-cadres à une approche plus globale et plus stratégique.

L'option privilégiée (*«souveraineté stratégique»*) renforcerait le règlement sur les puces existant en combinant des instruments horizontaux et des instruments verticaux plus ciblés. Les mesures horizontales comprennent notamment l'augmentation du soutien à la RDI, la clarification du cadre applicable aux initiatives pionnières, l'accélération des procédures d'octroi de permis, des mesures destinées à renforcer l'attractivité des régions actives dans le domaine des semi-conducteurs grâce au label «région européenne d'excellence dans le domaine des semi-conducteurs», la mise en place d'une plateforme interentreprises afin d'améliorer la transparence et la résilience, l'envoi de demandes d'informations en dehors des situations de crise ainsi qu'un renforcement des investissements dans les compétences. Les mesures plus verticales sont les projets stratégiques au niveau de l'UE et les mesures axées sur la demande, telles que les marchés publics à visée innovante, les accélérateurs de la transition du laboratoire à l'usine et les incitations à utiliser des puces fabriquées sur le marché intérieur ou équivalentes dans les marchés publics.

Cette option constitue la réponse la plus efficace et la plus proportionnée aux problèmes recensés, tout en respectant le principe de subsidiarité et en limitant au minimum la charge administrative. Elle répond aux conclusions de l'évaluation appelant à une meilleure intégration entre la R&I et les activités de déploiement industriel, à une accélération des parcours d'industrialisation ainsi qu'à des mécanismes plus efficaces de collecte d'informations relatives aux chaînes d'approvisionnement.

Soutien des parties prenantes

Les consultations font apparaître un large soutien en faveur d'un renforcement de l'action au niveau de l'Union. Les parties prenantes de toutes les catégories considèrent que le règlement sur les puces constitue une réponse opportune et nécessaire, tout en estimant qu'il convient de le renforcer davantage. Les fabricants de semi-conducteurs, les fournisseurs d'équipements et de matériaux ainsi que les entreprises de conception de semi-conducteurs sans usine de fabrication se disent favorables à un renforcement de la coordination et à un meilleur accès aux infrastructures partagées. Les PME, les jeunes pousses et les entreprises en expansion soulignent l'importance de mesures axées sur la demande.

Les retours d'information des États membres vont dans le sens d'un renforcement de la coordination et mettent en évidence la nécessité d'améliorer la sécurité des chaînes d'approvisionnement ainsi que la préparation aux crises. Les parties prenantes attirent également l'attention sur la nécessité de disposer d'une stratégie claire de l'UE visant à préserver l'ouverture de la coopération internationale.

Avantages et coûts de l'option privilégiée

L'option privilégiée devrait produire, par rapport au scénario de référence, des bénéfices économiques, technologiques et stratégiques, notamment en mettant à disposition les instruments nécessaires pour investir dans les capacités européennes de fabrication, de conception et de conditionnement de semi-conducteurs avancés, tout en poursuivant les investissements dans les semi-conducteurs courants innovants. Ces bénéfices comprennent notamment une mobilisation accrue des investissements privés, une réduction des risques liés aux investissements publics et à l'utilisation des installations avancées, une accélération du passage de l'innovation au marché, un renforcement des capacités européennes de fabrication et de conception ainsi qu'une amélioration de la résilience des chaînes d'approvisionnement. L'évaluation confirme que les investissements réalisés au titre du règlement sur les puces ont permis de mobiliser d'importants capitaux privés et d'accroître l'attractivité de l'Union en tant que destination des investissements.

Les coûts publics sont principalement liés à l'augmentation des engagements financiers de l'Union et des États membres en faveur des projets stratégiques, du soutien à la RDI et des structures de gouvernance. Les coûts pour le secteur privé découlent principalement des exigences de participation et des obligations de partage d'informations, qui sont conçues pour être proportionnées et dont les PME sont largement dispensées. Dans l'ensemble, les avantages escomptés en matière de compétitivité, de résilience et de sécurité d'approvisionnement l'emportent sur les coûts à moyen et à long terme.

Incidence sur les PME et la compétitivité

L'option privilégiée devrait avoir une incidence positive sur les PME, étant donné que le secteur des semi-conducteurs repose sur un réseau de PME hautement spécialisées intervenant tout au long de la chaîne de valeur. Le renforcement de la coopération en matière de RDI, les projets stratégiques, les marchés publics à visée innovante ainsi que les incitations à l'acquisition de puces fabriquées sur le marché intérieur dans le cadre des marchés publics stimulent la demande, ce qui profite en particulier aux PME de conception qui ne possèdent pas d'usines de fabrication.

Du point de vue de la compétitivité, le règlement sur les puces 2.0 renforce la chaîne de valeur européenne des semi-conducteurs. En réduisant les dépendances et en favorisant le passage à l'échelle industrielle, l'initiative renforce la capacité de l'Union à soutenir la concurrence tout en améliorant la compétitivité des secteurs en aval. L'évaluation confirme que l'intervention de l'Union demeure essentielle pour permettre aux PME de rester compétitives dans un secteur à forte intensité en capital et hautement mondialisé.

Autres incidences notables

Les incidences environnementales sont liées à l'augmentation des capacités de fabrication et de l'utilisation des ressources. L'initiative soutient le déploiement de technologies économes en énergie et de procédés de fabrication durables, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat et de durabilité.

Les incidences sociales comprennent la création d'emplois hautement qualifiés, le renforcement des écosystèmes régionaux d'innovation et l'accroissement de la demande de compétences avancées. Le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement profite à des secteurs critiques tels que l'industrie automobile, l'automatisation industrielle, les télécommunications, les soins de santé, l'aérospatiale, la sécurité, la défense et les infrastructures d'IA, contribuant ainsi à la résilience de la société européenne.

Le règlement sur les puces 2.0 comprend des mesures de simplification visant à réduire la charge administrative, à accroître la prévisibilité et à accélérer sa mise en œuvre. Les parties prenantes ainsi que les conclusions de l'évaluation ont indiqué que la complexité des procédures, la longueur des délais et la charge administrative constituaient des obstacles majeurs à l'efficacité et à la compétitivité. Ces mesures comprennent des procédures d'octroi de permis limitées dans le temps pour les installations de fabrication, une plus grande sécurité juridique quant au champ d'application et des procédures mieux alignées pour la désignation des initiatives pionnières et des projets stratégiques.

Suivi

La Commission devrait procéder à une évaluation dans un délai de quatre à six ans à compter de la date d'application de l'initiative. Le cas échéant, cette évaluation devrait être accompagnée de propositions visant à adapter ou à renforcer le cadre afin de tenir compte des nouvelles évolutions technologiques et géopolitiques.